



RÉSULTATS LISTES ROUGES POISSONS ET ÉCREVISSES

situation préoccupante et espèces menacées en région Auvergne-Rhône-Alpes

Après deux ans d'étude scientifique menée par l'ARPARA et ses partenaires, la situation des espèces de poissons et écrevisses est classée préoccupante en Région Auvergne-Rhône-Alpes ! **L'écrevisse à pattes blanches et 31% des espèces de poissons sont désormais classées espèces menacées.** Les résultats, de ces toutes 1^{ères} Listes Rouges Régionales, validés le 1^{er} décembre 2022 par le CSRPN et l'UICN, actent cet état des lieux factuel. Le constat engage une réflexion sur les actions à mener sur les milieux de demain.

L'objectif des Listes Rouges Régionales, piloté dès 2021 par l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes était d'établir un état des lieux de la conservation des espèces piscicoles et astacicoles et du peuplement des milieux aquatiques (cours d'eau et plans d'eau) de la région.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), financeurs du projet aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), partenaires techniques, ont collaboré avec un groupe d'experts pendant 2 ans.

Cette étude et analyse menées également avec l'ensemble des acteurs régionaux et locaux a permis de **collecter des données sur près de 20 ans analysées pour aboutir à deux Listes Rouges Régionales «Poissons et Ecrevisses».**

Sur le terrain, les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques et les associations de protection des poissons migrateurs constatent une évolution et dégradation des états des populations depuis plusieurs années. Ces résultats des listes rouges et la nouvelle classification sur la situation des espèces sur la région prend en compte les échanges avec les populations extra régionales et les avis des gestionnaires locaux issus de la consultation.

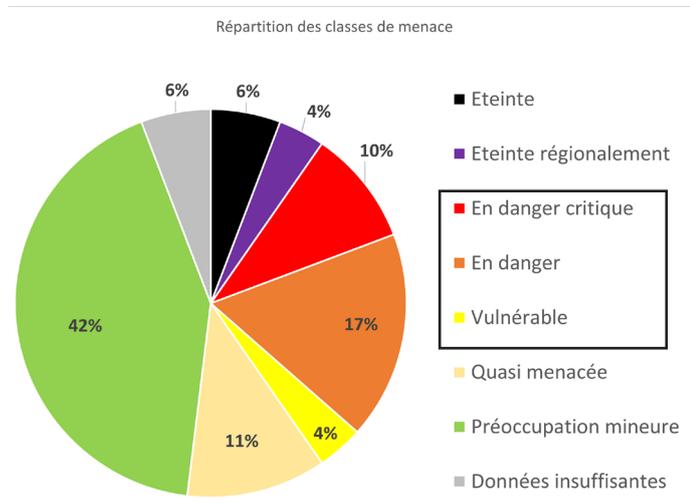
LISTE ROUGE DES POISSONS EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES : une situation générale préoccupante pour les espèces.

Parmi les 52 taxons étudiés, 31% d'entre eux sont désormais classés parmi les espèces menacées (cf graphique : classification « Vulnérable » (VU), « En danger » (EN) ou « En danger critique » (CR)). On retrouve ainsi l'ensemble des espèces migratrices (anguille, lamproies,...) ainsi que toutes les espèces de salmonidés (saumon sauvage, truite fario et sa souche méditerranéenne, ...) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A noter que la liste d'espèces évaluées et prises en compte sur la région Auvergne-Rhône-Alpes a été élaborée par le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle). Cette liste précise le degré d'endémisme de chaque espèce pour chaque grand bassin hydrographique (la région Auvergne-Rhône-Alpes est à l'interface des bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire) et prend en compte les évolutions taxonomiques (évolution de la classification des espèces) récentes.

LISTE ROUGE DES ECREVISSES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : une espèce en danger critique.

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est classée parmi les espèces évaluées en danger critique. Seule espèce autochtone d'écrevisse prise en compte dans cette méthodologie Liste Rouge, les écrevisses ont été évaluées via leurs fréquences de capture et leur répartition géographique. Six autres espèces d'écrevisses sont observées sur le territoire, elles ne sont pas classées car ces dernières ont été introduites dans les milieux (volontairement ou involontairement) et sont parfois classées en tant qu'espèces invasives.



Résultats de la liste rouge des espèces de poissons menacés en région Auvergne-Rhône-Alpes (voir légende détaillée)

Résultats des Listes Rouges Régionales «poissons et écrevisses» + fiches espèces + atlas : <http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/>



LISTES ROUGES POISSONS ET ÉCREVISSSES : après ce constat, quelles seront les priorités de conservation des espèces en région ?

Les deux Listes rouges « poissons et écrevisses » dressent le bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes sur les milieux aquatiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un bilan réalisé espèce par espèce, avec un état des lieux précis, portant un enjeu fort de sensibilisation du grand public, des élus et de l'ensemble des acteurs des territoires, sur la richesse piscicole et astacicole de la région ainsi qu'aux menaces auxquelles ce patrimoine est aujourd'hui soumis. En parallèle, la mise à jour des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) vient compléter les analyses et, établit un état des lieux complémentaire et précis des connaissances de nos milieux. Ces résultats visent, dans un second temps à identifier les priorités de conservation et à fournir les éléments nécessaires pour orienter les politiques publiques et les stratégies d'actions. Ces listes fournissent des données factuelles afin d'inciter tous les acteurs de la région mais aussi des régions voisines à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Listes Rouges Régionales : prise en compte et anticipation des pressions croissantes, conséquences du changement climatique sur les milieux aquatiques de la région.

Cette approche est un axe important de cette étape d'évaluation. En effet la région va faire face à une diminution des modules (débits moyens interannuel) de l'ordre de -10% à -40% et de -10 à -60% des débits d'étiage sur le bassin du Rhône d'ici 2100 (AERMC, Aubé D., 2016). A cela s'ajoute une hausse des températures de l'air observée sur la région de l'ordre de +1,9°C à +2,4°C sur la période 1959-2018 (Fiche indicateur température, ORCAE, 2019), et à venir (GIEC, 2019), ainsi qu'une augmentation de la température de l'eau (Seyedhashemi H. et al, 2021). Ces pressions sont identifiées comme très impactantes voire déterminantes pour le maintien de plusieurs espèces, en particulier pour les salmonidés, les espèces migratrices et l'Apron.

Résultats 2022 de l'actualisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en région Auvergne-Rhône-Alpes viennent également confirmer les tendances.

L'élaboration des listes rouges régionales « poissons » et « écrevisses » a été l'opportunité et la base de travail requise pour actualiser les listes ZNIEFF déjà existantes et les élargir à la présence des poissons et des écrevisses. Initiées dès 2003, l'actualisation des listes d'espèces et habitats déterminants des ZNIEFF nécessite une mise à jour de ces listes, notamment en raison des programmes d'amélioration et de synthèse des connaissances de la biodiversité développés ces dix dernières années (Natura 2000, plans nationaux d'action, listes rouges régionales...).

- **505 ZNIEFF sont nouvellement enrichies (aucune donnée poisson n'était disponible)** de données relatives aux espèces piscicoles et 146 sont maintenues (espèces toujours présentes), en comparaison de 305 ZNIEFF recensés jusqu'alors ; soit un total de 651 ZNIEFF avec présence d'espèces de « poissons déterminants ». La visibilité des espèces piscicoles est donc fortement accrue sur le territoire. A noter qu'aucune ZNIEFF n'a été retirée, car d'autres taxons déterminants (hors poissons) demeurent présents.

- **pour le cas des écrevisses, le maintien de nombreuses populations d'écrevisse à pattes blanches semble fortement compromis.** 217 ZNIEFF sont identifiées avec la présence d'écrevisses à pattes blanches, qui est la seule espèce d'écrevisse déterminante sur la région. Les résultats obtenus traduisent le même sentiment de précarité que ceux de la liste rouge et des observations des gestionnaires.

Quelles solutions et politiques publiques pour accompagner ce constat d'urgence ?

Qui doute encore de l'impact du changement climatique, des interventions humaines et industrielles sur nos cours d'eau et rivières en Auvergne-Rhône-Alpes ? Agit-on justement, suffisamment et en pleine conscience, par rapport aux futurs enjeux qui nous attendent ? Les résultats des listes rouges régionales « poissons et écrevisses » et de la mise à jour des listes des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes mettent en évidence les pressions et menaces qui pèsent en 2022 sur la faune de nos milieux aquatiques. La valeur patrimoniale est sans appel. Les contributeurs de ces projets menés depuis deux ans ont désormais les éléments factuels pour poser les débats et réflexions sur les causes de ce déclin et envisager les solutions pour l'avenir des espèces piscicoles et plus globalement des milieux aquatiques.

Résultats des listes ZNIEFF et Listes Rouges Régionales : <http://www.peche-auvergne-rhonealpes.fr/>

LISTES ROUGES POISSONS ET ÉCREVISSES : les partenaires financiers et techniques du projet aux côtés de l'Association Régionale de Pêche Auvergne- Rhône-Alpes

LES PARTENAIRES FINANCIERS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Chef de file en matière de biodiversité, la Région a pour ambition de préserver l'ensemble des écosystèmes afin de maintenir la biodiversité. Cet objectif est repris dans le volet biodiversité du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) approuvé par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et par arrêté du préfet de Région le 10 avril 2020. Le SRADDET fixe aux acteurs du territoire un certain nombre d'objectifs dont celui de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs et de protéger les milieux humides. Parmi ces acteurs, les structures associatives de pêche agissent contre la dégradation des habitats et mettent en œuvre des travaux visant à restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques. Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes a également une responsabilité particulière, vis-à-vis de ses cours d'eau et de ses lacs, du fait de la présence de certaines espèces patrimoniales et menacées comme les grandes espèces migratrices. // <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>



La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service déconcentré du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique (MTECT/MTE). Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État relevant de ses champs de compétence. La DREAL participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État en matière de développement et aménagement durable, transition écologique et énergétique, lutte contre le changement climatique, préservation de la qualité des milieux (eau, air, sol), de la biodiversité et des paysages, prévention des pollutions, des risques et des nuisances, logement, construction et rénovation urbaine, transports, mobilités durables et infrastructures en recherchant la cohérence entre ces enjeux. // www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



LES PARTENAIRES TECHNIQUES

L'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office Français de la Biodiversité (né de la fusion de l'AFB et l'ONCFS) est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. // www.ofb.gouv.fr



Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Il rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit une centaine de spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées. Compte tenu de l'ensemble des éléments examinés (méthodologie, démarche d'élaboration), le Comité français de l'UICN rend un avis favorable sur le travail réalisé par l'ARPARA, concernant les listes rouges des poissons et écrevisses de la région Auvergne-Rhône-Alpes. // www.uicn.fr



LES PARTENAIRES PROMOTION & COMMUNICATION

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

ARPARA - Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.

- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions d'intérêt général pour :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

// www.peche-auvergne-rhonealpes.fr

